

MAIRIE DE SELLES-SUR-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2008/174

le : 16 Décembre

L'an deux mille huit

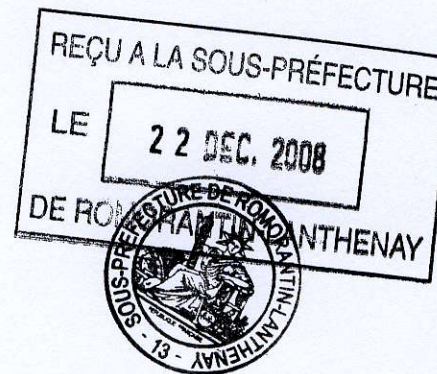
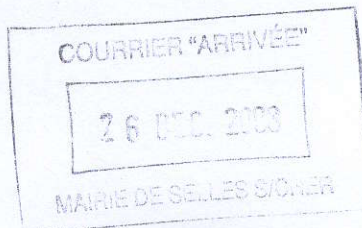
le Conseil Municipal de la commune de Selles-sur-Cher

dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël GRASLIN

Secrétaire de séance : Mme Andrée DANGE

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 9 Décembre 2008



En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

PRESENTS : Monsieur Joël GRASLIN, Maire, Madame Christine BOITARD, Monsieur Jackie BONNICHON (pouvoir de Mr Gilles BOUNIOU), Mme Michelle BARBOU (pouvoir de Melle Carine KMIEC), Monsieur Patrick SAUVAGE, Madame Moïsette LEFEVRE (pouvoir de Mr Pierre FERRET), Monsieur Joseph PINEL, Monsieur Jean Paul PINON, Maires Adjoints, Monsieur Michel FOUCHER, Monsieur Jean Pierre GALOPIN, Madame Andrée DANGÉ, Monsieur Gilles PARRE, Monsieur Roger PANNEREC, Madame Annick CLEMENT, Madame Rose REGOLI, Madame Fabienne DUVAUCHELLE, Madame Carole TOUZET (pouvoir de Madame Caroline COLLIN), Monsieur Francis MONCHET Madame Huguette CONNIN, Madame Nadège RIBAUT, Mme RACINE Annie, Monsieur Fabrice BERTHIER, Monsieur Bruno BERNARD dans leur fonctions de conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Gilles BOUNIOU (pouvoir à Monsieur Jackie BONNICHON), Monsieur Pierre FERRET (pouvoir à Madame Moïsette LEFEVRE) Mademoiselle Carine KMIEC (pouvoir à Mme Michelle BARBOU) Madame Caroline COLLIN (pouvoir à Madame Carole TOUZET)

ABSENT NON EXCUSE :

TARIF DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2007/026 du 16 février 2007 adoptant le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage modifié par deux avenants courant 2008.

L'infrastructure ayant ouvert ses portes le vendredi 12 décembre 2008, il y lieu de modifier les tarifs qui y seront appliqués :

Monsieur le Maire propose :

- AEP/EU : 4 € le m3
- EDF : 0.12 € le kw/h
- caution : 100 €
- droit de place : 1.50 € (en régie directe)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter de pratiquer ces tarifs

TRANSMIS S/PREF. DE ROMORANTIN LE : 19 DEC. 2008
RECU S/PREF DE ROMORANTIN LE : 22 DEC. 2008
RENDU EXECUTOIRE LE : 26 DEC. 2008

En application des dispositions du décret 65/29 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à partir de la publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Lecture faite les membres présents ont signé
Pour copie conforme
A Selles-sur-Cher, le 16 Décembre 2008
Le Maire, Joël GRASLIN

